



Enquête Publique

Sujet : Parc éolien offshore de Fécamp - Commentaires

Voici les raisons pour lesquelles l'ONG Robin des Bois émet un avis résolument défavorable sur le projet éolien offshore de Fécamp. Cette liste n'est pas exhaustive.

- Le projet a été retenu sans connaître sur plusieurs années le véritable gisement de vent.
- Le projet est un point noir au milieu d'une zone Natura 2000.
- Les risques pyrotechniques ne sont pas sérieusement évalués et cartographiés.
- L'horizon impressionniste sera perturbé par une pollution visuelle industrielle.
- La sécurité maritime dans l'une des régions du monde à très forte densité de trafic maritime est sérieusement mise à mal. Le projet, tel qu'il est localisé, n'est évidemment pas à l'abri d'une collision avec un cargo ou un autre navire à la dérive, en avarie, en perte de propulsion ou en perte de direction échappé du dispositif de séparation du trafic de Manche-Mer du Nord.
- Les éoliennes Haliade sont des prototypes qui n'ont pas fait l'objet d'une série pilote pré-commerciale en situation offshore comme Alstom s'était engagé à le faire. Les risques de collision avec des navires en avarie, en perte de direction ou en fausse route sont prégnants de même que les risques de collision avec des conteneurs à la dérive. La résistance aux chocs des mono-pieux de fondation et des pales n'est pas évoquée. Ce problème grave est mentionné dans le dossier Saint-Nazaire par le biais des comptes rendus des commissions nautiques. Il y est précisé que les scénarios critiques font l'objet d'un examen mais ne seront pas rendus publics. Cette lacune provient du régime de la loi sur l'eau sous laquelle ces activités industrielles offshore sont arbitrairement et faussement placées. Si les zones avaient été mises sous tutelle de la loi sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les pétitionnaires auraient eu à produire devant l'opinion publique une étude de danger. En tout état de cause, le public et les professionnels de la mer ne sont pas informés de tous les risques.
- Les Haliade sont des machines secrètes. Rien n'est dit sur le volume et la nature des lubrifiants et autres matières dangereuses embarquées dans la nacelle et qui sont susceptibles, un jour ou l'autre ou une nuit, de se retrouver à la mer. Il serait intéressant de connaître ces informations capitales et de les multiplier par 83 Haliade-150.
- Le site de fabrication et son annexe de stockage provisoire des fondations gravitaires dans la darse de l'océan, port interne du Havre, induit le dragage et le clapage en mer de 185.000 t de vases pollués. Le fait qu'elles soient sommairement déclarées pour la plupart inférieures au niveau 1 de la grille de référence Geode n'en fait pas des matériaux inertes. Ces 185.000 t sont des déchets pollués

qui vont renforcer la dégradation du milieu marin, aggraver le déséquilibre physico-chimique du milieu et détériorer davantage l'état sanitaire des organismes marins.

- Les conditions d'acheminement sur la zone Natura 2000 en face du lieu de concentration d'oiseaux du Cap Fagnet de chacune de ces fondations gravitaires et les conditions d'injection des ballasts solides ou peut-être liquides et en fin de cycle le positionnement décimétrique très mal décrites. L'incertitude et la tergiversation règnent sur ce chapitre comme dans l'ensemble du dossier.

- Tels qu'ils sont exposés, les risques pour toutes les formes de biodiversité sont allégés et décrits avec trop d'incertitudes. Les pétitionnaires reconnaissent les manques de référence et de retours d'expérience sur les impacts négatifs pour toute la biodiversité marine dans ces toiles d'araignée de câbles électriques et cette immense caisse de résonances vibratoires et acoustiques.

- Pour les oiseaux, les poissons migrateurs et les mammifères marins, les effets cumulés et l'effet barrière des activités existantes offshore et des projets éoliens en enquête publique ou en débat public au nord (Le Tréport) et au sud de Fécamp (Courseulles-sur-Mer, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire, Noirmoutier / Ile d'Yeu) ne sont pas pris en compte.

- Dans la zone d'influence de chaque parc, les nombreuses sources d'impact pour toutes les formes de vie marine et les oiseaux sont cloisonnées et ne se rejoignent pas dans un fleuve d'impacts. Les impacts sont pour la plupart considérés comme faibles ou négligeables et rarement moyens. Robin des Bois estime qu'une somme d'impacts faibles peut avoir des conséquences majeures pour une population ou une sous-population.

- L'option de poursuite des activités de pêche dans l'emprise éolienne industrielle et le partage de 50 km² entre arts dormants et traînants est scandaleuse quand les patrons de pêche sont tous appelés au renforcement de la vigilance pour réduire la fréquence des naufrages et la mortalité des équipages. Cette option est simplement justifiée par la volonté de neutraliser les oppositions des milieux de la pêche. La pêche est interdite dans les parcs éoliens allemands. Le dossier de Fécamp interdit à ce stade les activités de pêche à l'intérieur du parc pendant la nuit. C'est déjà trop que de laisser ouvert les possibilités de pêche entre le lever et le coucher du soleil. L'accidentologie telle qu'elle est compilée dans le Caithness Windfarm Information Forum signale des cas fréquents de décrochage de pales en cours d'exploitation. Les pales en matériaux composites ont une certaine flottabilité et peuvent en cas de torsion, de chute, de dérive, constituer des agressions externes pour les navires dans la zone éolienne et au dehors.

- L'impact sur les mollusques, les crustacés, les espèces fixées ou peu mobiles du relargage progressif des métaux des anodes sacrificielles n'est pas scientifiquement abordé.

- La modification du climat local ou micro local - légère augmentation de la température, recrudescence des averses - n'est pas signalée. Elle est signalée dans le dossier Saint-Nazaire.

- Cette élévation locale de la température s'étendra à la température de l'eau. Ce cumul d'effets thermiques pourrait renforcer les pollutions bactériologiques nombreuses en Baie de Seine et le développement de planctons et algues toxiques. Cette nouvelle activité industrielle en mer tant dans ses phases de construction que de maintenance et d'exploitation s'inscrit dans un milieu vulnérable, historiquement pollué et contaminé sur son linéaire littoral et dans ses pleines eaux. Au-dessous d'une ligne Barfleur-Dieppe incluant Fécamp, les sardines sont interdites de consommation pour cause de contamination au delà des normes réglementaires par les PCB. Des maquereaux, des bars, des poissons plats sont eux-aussi touchés. Les crustacés sont aussi contaminés par les PCB et font l'objet de restrictions de commercialisation ou de consommation. Les PCB et l'éolien n'ont apparemment aucun rapport mais cette addition de nuisances et de pollutions ou cette synergie doivent être examinés dans un effort de transversalité. Plusieurs liens sont possibles : par exemple, les PCB perturbent la fécondité des poissons et les larves de poissons sont vulnérables aux

infrasons émis par les turbines éoliennes. L'éolien et les PCB se rejoignent et se cumulent pour nuire aux poissons et aux générations futures de poissons.

- Toutes les évaluations d'impact sont fondées sur des zones éoliennes et des turbines 2 à 3 fois plus petites que les méga projets français.

En conclusion, Robin des Bois est donc très inquiet par le nombre et la massification des projets sur la façade atlantique. Le développement éolien offshore sur cette façade doit être progressif. Il est déplorable que cette prolifération de la filière éolienne offshore dans l'Ouest de la France n'ait pas suivi le schéma aujourd'hui recommandé en Méditerranée par les pouvoirs publics et le préfet de la région Languedoc Roussillon (courrier du 22 janvier 2015) : « Une première étape de ce développement est la constitution de fermes pilotes pré-commerciales d'éoliennes flottantes, d'une puissance modérée (30 à 50 MW) qui permettront de valider les modèles technologiques et économiques de cette technologie, avant d'envisager un développement plus important.» Les 3 projets qui pourraient être autorisés d'ici la fin de l'année, à savoir Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Saint-Nazaire, ont une puissance totale de 1428 MW, une puissance intermittente dépendant des caprices des vents, parfois inexistantes, parfois trop faibles et parfois trop violents.